



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

## DEMANDE DE SUBVENTION AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION

### " Prime solaire "

Aide spécifique du Val d'ille-Aubigné (Délibération n° 272/2019)

La prime solaire est une aide dont l'objectif est d'accompagner les habitants du territoire dans leurs travaux de rénovation, notamment dans des systèmes performants dont la production d'eau chaude avec des énergies renouvelables.

Le montant de la prime sera divisé en deux versements potentiels :

- Un premier versement de **15 % (plafonné à 1200 €) pour la pose** du chauffe-eau solaire, après vérification de la facture.
- Un deuxième versement de **10 % (plafonné à 800 €), pour la production au bout d'un an**, après l'installation, sous conditions d'atteinte d'une production d'eau chaude solaire égale ou supérieure à 365 kWh/m<sup>2</sup>/an.

La subvention n'est jamais de droit. La décision étant prise au niveau local, chaque projet est étudié sous ses différents aspects : social, technique et montage financier.

La collectivité se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment. Le non-respect des engagements du demandeur entraîne l'annulation de l'aide et le reversement de la subvention locale versée.

#### Document à transmettre avant le début des travaux :

- Devis retenu détaillée de l'équipement, avec compteur de production solaire, posé par un installateur RGE (Qualisol Combi dans le cas d'un chauffe-eau solaire combiné)
- Certification RGE de l'artisan (Qualisol Combi dans le cas d'un chauffe-eau solaire combiné)
- Fiche technique du chauffe-eau solaire ou sa certification CSTbat, Solar Keymark ou équivalent selon les normes NF EN 12975 ou NF EN 12976

#### Documents à joindre après les travaux :

- Facture détaillée de l'équipement, avec compteur de production solaire, posé par un installateur RGE
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ sollicite une subvention de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour le logement situé :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Nature des travaux : \_\_\_\_\_

#### Coordonnées du demandeur (si différente de l'adresse des travaux) :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Le demandeur s'engage à :

- Ne pas avoir commencé les travaux avant la réception du courrier d'accord du Président,
- Transmettre au conseiller Pass'Réno un relevé de compteur solaire au bout d'un an afin de vérifier la production.

Le demandeur certifie que :

- Le logement est achevé depuis au moins 2 ans à la date de décision sur la subvention
- Le logement est sa résidence principale ou est loué à titre de résidence principale

*Je reconnais être informé des conditions d'attribution en vigueur.*

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
RECAPITULATIF DE VERSEMENT				
<b>1ER VERSEMENT</b>				
Justificatifs		Validation		
Date de facture	Montant HT travaux	Agent	Date	Montant € (max 15 %)
<b>2EME VERSEMENT</b>				
Justificatifs		Validation		
Date de relevé	Production solaire *	Agent	Date	Montant € (max 10 %)
* Observations du service instructeur au vu de l'ensoleillement réel de l'année				

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vos informations personnelles (coordonnées, composition du ménage et du logement, données fiscales et financières, consommations, devis et factures) sont recueillies pour l'accompagnement et le traitement statistique sur la rénovation de l'habitat et enregistrées dans un serveur informatique restreint de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Elles seront conservées pendant 3 ans après travaux et peuvent être partagées, sous votre accord et dans les mêmes buts, avec nos partenaires du secteur. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant au 02 99 69 58 93 (Pass'Réno).